

Participation aux frais de déplacement en compétition

Saison 2025/2026

Afin d'assurer la pérennité financière du club, le comité a décidé d'appliquer la **participation aux frais de transport** pour tous les déplacements organisés par le club. (Jusqu'ici déjà applicable pour les meetings, mais non appliquée).

Cette participation s'élèvera à **10 € par nageur, pour un aller-retour**.

Cette participation sera appliquée dès le début de saison 2025-2026 pour toutes les compétitions dont le club aura en charge le transport.

Voici un tableau récapitulatif précisant la prise en charge entre les parents et le club, ainsi que le montant du forfait participation à régler.

	Compétition locales (Montbéliard, Sochaux, Lure, Belfort, Delle)	Compétition sans nuitée	Compétitions avec nuitée
Transport	Parents	Parents ou Club Participation de 10€/AR	Club Participation de 10€/AR
Repas	Tiré du sac ou Participation (Coût réel repas club organisateur ou forfait 15€/repas)	Tiré du sac ou Participation (Coût réel repas club organisateur ou forfait 15€/repas)	Forfait (nuit+repas) : 40€/nuitée + Repas supplémentaire : repas tiré du sac ou participation (Coût réel repas club organisateur ou forfait 15€/repas)
Engagements courses	Club	Club	Club

Afin de **limiter au maximum les frais à la charge des familles**, les repas "tirés du sac" seront **privilegiés** et mis en place chaque fois que cela sera possible (selon météo et local à disposition).

IMPORTANT : En cas d'absence non justifiée à une compétition ou d'un départ non justifié pendant une compétition, **le coût des engagements** payé par le club **sera refacturé au nageur**.

→ Optimisation du transport :

Nous rappelons l'importance d'une bonne gestion des places lors des réservations : **un véhicule peut être retenu ou non à une place près**. Merci de répondre dans les délais et de vous tenir à la réponse donnée afin de nous permettre d'organiser les transports au mieux.

→ Paie ment de la participation :

La participation financière pour chaque compétition se fera **dans la semaine qui précède la compétition avec un délai impératif dans la semaine qui suit la compétition**.

Le règlement se fera soit :

- * par virement bancaire (un RIB sera fourni sur demande)
- * par chèque (à déposer au bureau pendant les heures de permanence)

* par carte bancaire via votre compte sur notre site internet (*Attention : ce service ne sera peut-être plus proposé pour la saison 2025/26 (MAJ des commissions bancaires)*)

* en espèces (à effectuer au bureau pendant les heures de permanence).

Le règlement ne transitera en aucun cas par les entraîneurs.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre soutien.

Sportivement,
Le Comité